

Examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche du ministère de l'agriculture, de l'Agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

ATTENDUS DU JURY

Session 2025

Attendus du jury pour l'épreuve orale d'admission.

Les membres du jury doivent pouvoir apprécier la personnalité des candidats, leurs motivations professionnelles, leurs qualités de réflexion et leurs connaissances ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions confiées.

Lors de cette épreuve, le jury s'attache à vérifier l'adaptation du candidat à l'emploi-type, tant du point de vue des capacités que de la personnalité. Les membres du jury attendent que les candidats :

- démontrent leurs connaissances et leurs compétences liées à l'emploi-type,
- maîtrisent un minimum de connaissances relatives tant à l'organisation de l'enseignement technique et supérieur agricole et des grandes missions du Ministère de l'agriculture, de l'Agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire qu'aux règles/grands principes de la fonction publique,
- manifestent leurs qualités et aptitudes pour un emploi de TFR,
- expriment leur capacité d'adaptation et leur motivation.

S'agissant d'un examen professionnel, le jury précise que :

- les candidats doivent montrer l'étendue de leurs capacités au regard de l'emploi-type,
- les candidats ne doivent pas se limiter à la description des activités et des compétences mobilisées dans un champ restreint à leur quotidien ; ils doivent réfléchir à l'adaptation et à l'évolution de carrière en perspective de la réussite de l'examen professionnel.

Le jury attend de la part des candidats :

- de la précision concernant la mise en évidence des compétences acquises, des connaissances techniques plutôt que l'énonciation de connaissances théoriques et académiques peu révélatrices d'un profil TFR,
- une connaissance suffisante des missions d'un TFR et des conditions d'exercice,

- la capacité à se représenter le niveau de responsabilité et d'initiative attendu,
- une appréhension des règles de la fonction publique et de la déontologie professionnelle,
- l'expression de la motivation pour un emploi de technicien.

En conclusion, une préparation soignée à cette épreuve est nécessaire. Le jury recommande aux candidats de bien s'assurer de l'adéquation des compétences et du cursus suivi au regard du niveau des postes proposés à l'examen professionnel. Il rappelle que les candidats ont à leur disposition les fiches d'emploi-type, les fiches de postes sur le site Internet des concours et des examens professionnels qu'ils doivent s'approprier.

Le Président du jury

Patrick SOLER

Inspecteur général de l'agriculture